



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Agence de la Haute-Savoie
Unité Territoriale de Bonneville
Triage d' Araches 500 Route du Mont Favv
74300 Araches

OBJET : Diagnostic de la zone forestière de FLAINE FORET

Désignation des arbres à abattre par rapport à l' aspect sanitaire et paysager

LES GRAND VANS : 4 épicéas à abattre sur la partie gauche du bâtiment : Photo N° 1 (l' épicéa à gauche sur la photo est composé de 3 tiges sur le même pied) . On constate la présence de régénération de part et d' autres de ces résineux . Replantation de quelques cépées de sorbier dans le couloir

Au centre du bâtiment : Photo N° 2 , un gros épicéa tout seul à enlever , ensuite on a un bouquet d' arbres moyens dans lequel il serait intéressant de faire une éclaircie (8 à 9 tiges environ à retirer)

Dans la partie droite du bâtiment : Photo N° 3 , 2 perches d' épicéa « déplumés » à retirer plus un épicéa situé sur l' arrière Dans cette zone prévoir la plantation de 4 à 5 cépée de feuillus

CASSIOPEE : Zone boisée située à l' arrière de la résidence : Dans la zone indiquée A sur le plan , plantation dans la clairière de quelques cépée de feuillus, dans la zone B , abattage de 13 épicéas située le long du ruisseau

CAPRICORNE : Zone de plantation ; Photos 4 et 5 toute cette zone de plantation est à éclaircir en urgence, on a une disproportion importante entre la hauteur des arbres et le diamètre de leur tronc du fait que les arbres sont beaucoup trop serrés . On a également un rond d' arbres secs . Cette opération devra être réalisés certainement en plusieurs étapes pour ne déstabiliser le peuplement .

BELIER : Un bouquet d' épicéa sec à retirer le long du sentier piéton : Photo N° 6

BALANCE : Au coin droit du bâtiment , 2 épicéas à abattre dont un qui surplombe la falaise : Photo N° 7

CASTOR : Au coin droit de la résidence 2 épicéas à enlever en arrière plan : Photo N° 8

POLLUX : Un épicéa à abattre devant la résidence : Photos N° 9
Deux épicéas un peu sur la gauche dont un(pas de photo) sur le bord de la falaise pour permettre à deux pins cembro de pousser correctement ainsi que deux petit secs à laisser sur place : Photo N° 10

SAGITTAIRE : Au coin gauche de la résidence 4 arbres secs à enlever ; Photo N° 11

ASCENSEUR PERDRIX NOIRE : Le long de l' ascenseur zone de plantation à éclaircir : Photo N° 12 , un gros épicéa à abattre vers l' arrivée de l' ascenseur : Photo N° 13

Zone à droite de l' ascenseur, dans le bouquet ou se situe la descente des tuyaux 5 épicéas à abattre (pas de photo), en poursuivant dans ce secteur sur la rive droite du ruisseau il serait intéressant de mettre en place quelques placeaux de plantation feuillus- résineux avec des trépieds .

PERDRIX NOIRE : Un gros épicéa à abattre à l' aval du bâtiment en très mauvais état sanitaire : foudroyé et attaque de Dendroctone : Photo N° 14 , difficile à abattre

SIRIUS : Au coin droit de la résidence 2 épicéas à abattre : Photo N° 15
1 épicéa à enlever entre SIRIUS et VERSEAU : Photo N° 16

VERSEAU : 1 épicéa à abattre devant la résidence : Photo N° 17

PLEIADES : Au coin gauche de la résidence 1 épicéa à couper pour irrégulariser le bouquet : Photo N° 18

Au coin droit de la résidence 1 très gros épicéa à couper : Photo N° 19

IRIS : 1 très gros épicéa à abattre plus 1 épicéa en partie déraciné à enlever : Photo N° 20

ZONE BOISEE COMPRISE DEPUIS IRIS JUSQU' A L' AIRE DES SAISONNIERS

Sur le replat en rive gauche du ruisseau 4 épicéas à abattre (3 très gros et un d' environ 40 de diamètre)

Depuis la rive droite du ruisseau une douzaine d' arbres à enlever : Il s' agit d' épicéas relativement gros

A enlever pour laisser la place à des plus jeune et à la régénération naturelle

Après la coupe prévoir des travaux de nettoyage –éclaircie sur les semis naturels

Le Technicien Forestier
René AMOUDRUZ

Nº1



PHOTO N°2



Eclaircie du bouquet
d'épicéas. Entre 8 et 9.



Photo N°3.



Zone p... à éclair...

Photo N°4



Photo N°5

Zone plantée à éclaircir:
URGENT



Photo № 6.



Photo No 7





photos

photo y



Photo № 70



Photo N° 11



Photo
N°12

Zone à éclaircir:



Photo N°13



Photo N° 14



Photo N°45



Photo 1-76



Photo
N°17



1000000

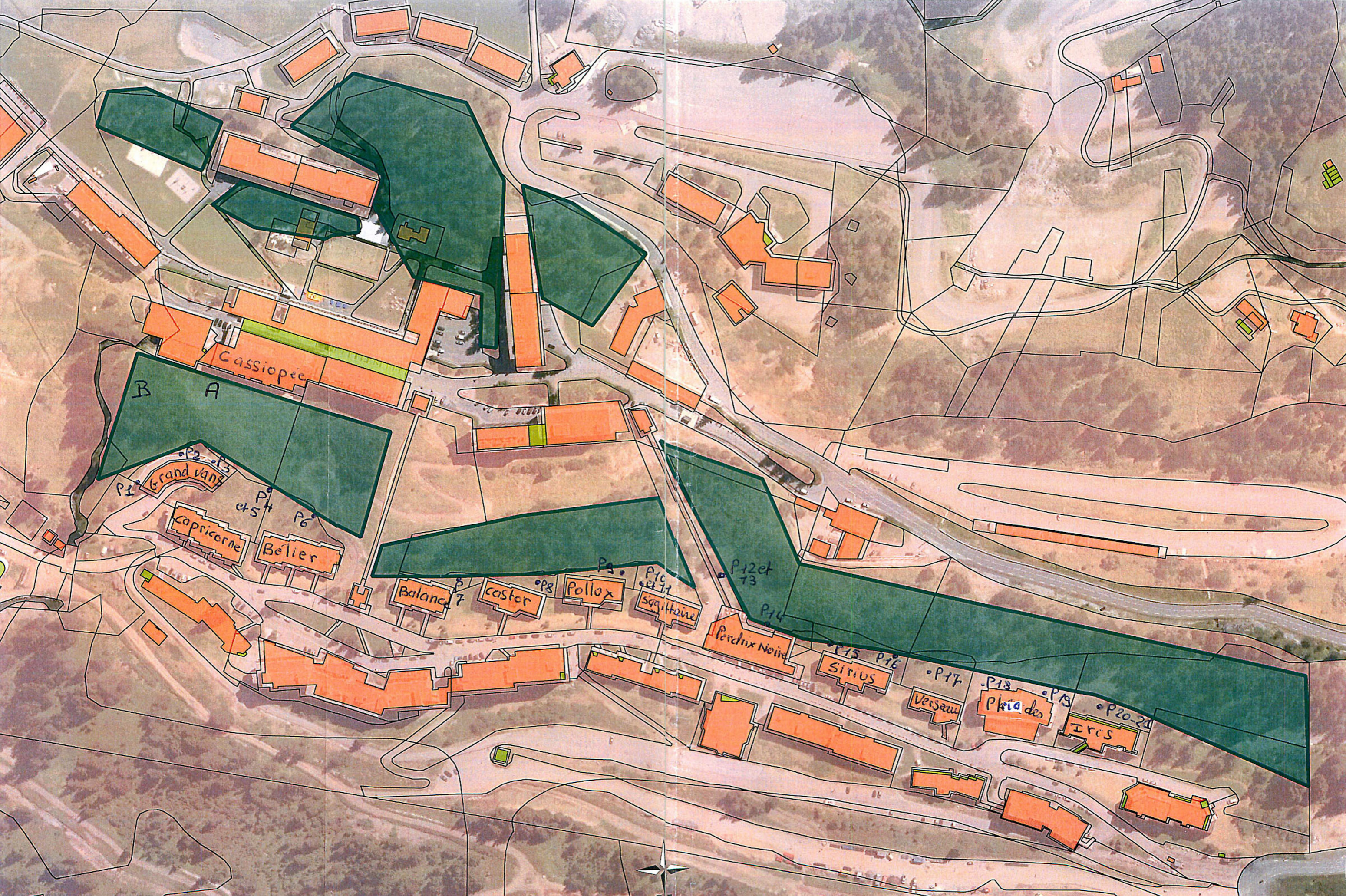


Photo N-79.



Photo 1-20





1/2 000



Zones de suivi sylvicole